



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 21.02.2012

L'an deux mille douze et le vingt sept février à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage

**Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mme BORELLO, Mrs CRESPO, RAYNAL, DE GUALY, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Mmes PORTAL, ESPIÉ.

N° 12/23

**Absents** : Mmes COMBES (excusée), SABY (excusée), Mr MARTY (excusé), Mlle CARLES (excusée), Mme DESFARGES-CARRERE (excusée), Mrs RASKOPF, DELBES, Mme RAHOU, THUEL (excusée), Mr LE ROCH.

**Secrétaire** : Mr KOWALCZYK.

Objet de la délibération

**ACQUISITION  
PARCELLE TARN  
HABITAT AE 265**

Rapporteur : *Monsieur Delpoux*

La parcelle référencée au cadastre section AE n° 265 appartenant à Tarn Habitat est traversée en diagonale par une canalisation d'eau potable d'un diamètre important, ainsi que par une canalisation d'assainissement.

*Adopté à l'unanimité*

Afin d'éviter toute construction sur cette parcelle en raison des réseaux qui la traversent, la commune a tout intérêt à s'en rendre propriétaire. Par courrier en date du 20 janvier 2012, Tarn Habitat a proposé de céder cette parcelle pour l'euro symbolique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié à intervenir avec Tarn Habitat pour l'acquisition de la parcelle AE 265, pour l'euro symbolique.

DIT que les frais d'acte seront supportés par la commune et que les crédits seront inscrits au budget primitif 2012.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 17 juillet 2012  
Jacques LASSERRE  
Maire